Cimetière

La sépulture dans le cimetière est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou qui ont un droit dans une sépulture familiale.

Nous vous rappelons que les concessionnaires doivent entretenir leurs emplacements. Les buissons, arbustes… doivent être coupés et ne pas empiéter sur les allées du cimetière afin de laisser un accès dégagé.

Lorsque des concessions arrivent à échéance, des plaques sont posées afin de retrouver les concessionnaires ou ayants-droit.
Si celles-ci ne sont pas renouvelées dans les 2 ans, les concessions peuvent être reprises par la commune. Ensuite, une entreprise est mandatée pour les nettoyer.
Il est proposé des concessions simples ou doubles, ou des cavurnes. Les concessions ne peuvent pas être retenues à l'avance. Vous pouvez disposer soit d'une concession de 2 ou 4 m², soit d'une case de columbarium ou d'une cavurne pour une durée de 15 ou 30 ans.

Tarifs

	15 ans	30 ans
Concessions classiques 2m²	100 €	200 €
Concessions classiques 4m²	250 €	500 €
Case colombarium	450 €	900 €
Cavurne	300 €	600 €

Horaires d'ouverture

8h-19h en été
8h30-17h en hiver (du 1er novembre au 30 mars)

Pour tout renseignement prendre contact avec la mairie